

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 511

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 59.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alinéa superfétatoire. Il est totalement inutile de préciser « quel que soit leur statut juridique » puisqu'en l'absence de précision, aucune distinction n'est faite par la loi. Cet alinéa est donc inutile.